

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 3 juillet 2025

- Ordre du Jour :
- I - Achat modulaire
 - II - Demande de subvention pour installation climatiseur
 - III - Tarifs communaux
 - IV - Cimetière : reprise de concessions
 - V - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde
 - VI - Adhésion à « Maires pour ma planète »
 - VII - Questions diverses

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame Maryline BÉRÉCHEL ayant donné pouvoir à Madame Charlène ROUCHERAY et Madame GAERTNER-REVEILLÈRE ayant donné pouvoir à Madame Lydie LEVECQ.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du 19 juin 2025.

Madame Justine THOMAS LETARTRE souligne qu'il n'avait pas été annoncé la possibilité que les enfants de CM2 puissent aller à Villedoux lors de la prochaine rentrée puisque l'inspectrice d'Académie avait demandé de ne rien divulguer cependant ces informations sont inscrites sur le compte-rendu.

Madame le Maire indique qu'effectivement c'est une erreur de transcription. Elle en profite pour donner quelques informations sur la rentrée prochaine car jusqu'à ce jour, il n'y a aucune décision prise. En février, l'Inspectrice annonçait une fermeture de classe si les CM2 ne revenaient pas dans notre école. Mais finalement en juin elle nous annonce une possible ouverture de classe. Un comptage des enfants a été refait car les chiffres n'étaient pas les mêmes entre l'école et la mairie. Cette différence avait déjà été constatée par Madame Tatiana DION en février mais l'Education Nationale n'en avait pas tenue compte. Madame le Maire a demandé à Madame DEPARDIEU, un écrit car en fonction des interlocuteurs (maires ou directrices d'école de Saint-Ouen d'Aunis ou de Villedoux) les propos de l'inspectrice varient entre une possible ouverture de classe ou un renfort selon le dispositif PMQDC (plus de maîtres que de classes). Des dérogations scolaires ont été sollicitées par certaines familles, elles ont toutes été refusées par le maire de Villedoux car le motif n'était pas recevable pour cette commune. Un seul élève va poursuivre sa scolarité dans une école privée, les autres familles ont laissé finalement leur enfant dans notre école.

Madame le Maire indique qu'elle a participé au dernier conseil des Maîtres ainsi que Madame Agnès MOREAU, directrice de l'école de Villedoux et aucun des différents intervenants n'avaient d'information supplémentaire.

Madame le Maire souligne qu'à la demande de la directrice de l'école de Saint-Ouen d'Aunis, désormais, toute réunion avec Madame DEPARDIEU sera organisée conjointement avec des représentants de la mairie et de l'école.

Madame Muriel GRZELAK signale que lors du Conseil d'Ecole de Villedoux, elle a remercié l'école et la municipalité d'avoir accueilli les CM2 durant ces 3 années. Monsieur le Maire de Villedoux a bien expliqué aux parents d'élèves et aux enseignants les difficultés rencontrées pour les deux communes.

Le compte-rendu ayant été envoyé tardivement, certains conseillers n'ont pas eu le temps d'en prendre connaissance, par conséquent, Madame le Maire propose qu'il soit approuvé lors de la prochaine séance. Le Conseil Municipal accepte cette décision.

I – Achat modulaire

Monsieur Eric PAJOT indique qu'il n'a pas reçu le devis de la société COUGNAUD pour l'achat du modulaire installé dans la cour de l'école primaire, actuellement en location. Par conséquent, ce point ne peut pas être délibéré.

Madame Aurélie GRANIER demande la raison de cet achat si les effectifs diminuent dans les années à venir.

Monsieur Eric PAJOT répond que le projet futur est de le transférer dans l'espace Marie-Thérèse FRIQUET afin d'en faire une salle pour les associations. Il indique aussi qu'avec cet achat la commune pourra faire des travaux plus rapidement et qui pourront être subventionnés.

Ce point est donc reporté à une prochaine séance.

II – Demande de subvention pour installation d'un climatiseur

Monsieur Eric PAJOT indique que la température dans le modulaire de l'école primaire a dépassé les 32° durant la canicule de fin juin malgré la mise en place d'un climatiseur mobile. Par conséquent, il propose l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air comme celle mise en place dans le modulaire servant de salle d'activités.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs sociétés et le montant de cette installation s'élève à 3 650,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense et souhaite que les travaux soient réalisés avant la prochaine rentrée.

III – Tarifs communaux

Arrivée de Madame Lydie LEVECO à 21 h 13

Madame Tatiana DION donne les tarifs communaux actuellement appliqués pour les services périscolaires. Elle précise que ceux de la garderie et de l'accueil de loisirs font partie des plus élevés dans le secteur de la CdC Aunis Atlantique et propose donc leur maintien. Elle indique également que chaque année, la société Convivio procède à une indexation des prix des repas fournis mais que le tarif a déjà été réévalué l'année dernière.

Madame le Maire demande que le montant de location de la salle des fêtes soit quant à lui réévalué car les frais d'électricité ont augmenté.

Après avoir observé le tarif appliqué dans les communes voisines pour une salle similaire, Madame le Maire propose plusieurs votes :

Pour l'augmentation du tarif « Audonien » : 1 Pour 14 Contre

Pour l'augmentation du tarif « Hors Commune » : 9 Pour 5 Contre et 1 Abstention

Par conséquent, Madame le Maire propose une augmentation de 50 € sur ce tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (10 pour, 4 contre et 1 abstention) vote pour une augmentation de 50 € sur le tarif « Week-end Hors Commune ».

Les tarifs municipaux seront les suivants :

A compter du 1^{er} septembre 2025

Cantine scolaire :

Enfant	:	3,30 €
Adulte	:	5,30 €
Accueil des enfants porteur d'un PAI sans repas	:	1,30 €

Garderie scolaire

Matin	Quotient inférieur à 760	:	1,40 €
	Allocataire CAF	:	1,60 €
	Autres régimes	:	1,70 €
Soir	Quotient inférieur à 760	:	2,40 €
	Allocataire CAF	:	2,60 €
	Autres régimes	:	2,70 €
	Forfait retard	:	10 €/enfant par ¼ heure commencé

Accueil de loisirs

Journée

Quotient inférieur à 760	:	12,85 €
Allocataire CAF	:	16,00 €
Autres régimes	:	17,85 €

½ journée sans repas

Quotient inférieur à 760	:	5,80 €
Allocataire CAF	:	7,30 €
Autres régimes	:	8,30 €

½ journée avec repas

Quotient inférieur à 760	:	8,90 €
Allocataire CAF	:	10,40 €

Autres régimes	:	11,40 €
Absence non justifiée		
Quotient inférieur à 760	:	12,00 €
Allocataire CAF	:	15,00 €
Autres régimes	:	17,00 €

Matériel (location uniquement aux Audoniens)

1 table et 2 bancs	:	5,00 €
1 table et 10 chaises	:	5,00 €
10 chaises	:	4,00 €
Livraison à titre exceptionnel	:	15,00 €

Salle des fêtes

Audonien

Week-end (samedi et dimanche)	:	190,00 €
1 Journée en semaine	:	140,00 €
journée supplémentaire	:	70,00 €

Hors commune

Week-end (samedi et dimanche)	:	350,00 € au lieu de 300,00 €
1 Journée en semaine	:	210,00 €
journée supplémentaire	:	110,00 €

Caution pour tous	:	500,00 €
-------------------	---	----------

Salle basse

1 ^{ère} journée	:	30,00 €
journée supplémentaire	:	20,00 €

IV – Cimetière : reprise de concessions

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la campagne de reprise des concessions en état d'abandon se poursuit et que la deuxième phase concernant 7 sépultures arrive à terme ; le procès-verbal de second constat de l'état d'abandon a été dressé le 19 mai 2025.

Madame Aurélie GRANIER demande les conséquences si une réclamation est faite après le délai légal d'un an. Madame Lydie LEVECQ répond que les ossements sont mis dans un reliquaire référencé qui est ensuite déposé dans l'ossuaire communal. Ainsi, ils sont récupérables par la famille.

Monsieur Tony CHÉRON demande si la reprise des concessions est possible même pour les concessions à perpétuité. Madame le Maire lui explique que la majorité des anciennes concessions sont à perpétuité, c'est pour cela qu'il convient de faire une procédure de reprise, et c'est d'ailleurs le seul moyen légal pour le faire.

L'article L2223-17 du Code général des collectivités territoriales précise que le Maire a la faculté de demander l'accord du Conseil Municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le Maire prendra l'arrêté prévu par ce même article.

En conséquence, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de donner son accord sur la reprise par arrêté municipal, puis de la réattribution des 7 concessions constatées en état d'abandon.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.2223-4, L.2223-17, L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23,

Vu la liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté,

Vu le procès-verbal du 19 avril 2024 constatant l'état d'abandon des concessions,

Vu le procès-verbal de deuxième constatation de l'état d'abandon des concessions en date du 19 mai 2025,

Considérant que l'affichage a été effectué du 20 mai 2025 au 3 juillet 2025,

Considérant que cette situation nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le principe de la reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées suivantes :

Emplacement / N° de concession	Concessionnaire	Date d'établissement de la concession
D2 - 1 / N° 8	FRAUD Rose	09/06/1914
D3 - 3 / N° 33	Vve BOUTHIER née JOUINEAU	09/07/1920
D5 - 2 / N° 32	NOE Pierre	09/07/1920
D5 - 3 / N° 84	Vve NOE Pierre	08/06/1938
D5 - 8 / N° 31	ROBINET Alexandre	11/04/1920
D5 - 4 / Acte de notoriété	inconnu	inconnu
D5 - 5 / N° 58	Vve RONDEAU	26/02/1927

V – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire rappelle qu'en 2017, un Plan Communal de Sauvegarde avait été mis en place afin de remédier aux risques tels que : submersion marine, inondation, tempête, sismicité, retrait-gonflement d'argile, et transport de matières dangereuse.

Ce document a ensuite été mis à jour après les élections de 2020 mais il n'a jamais été approuvé par le Conseil Municipal. Un exercice d'application avait été organisé par Numérisk pour les 6 communes de l'ex CdC de Marans.

Afin de se mettre en conformité avec la Préfecture, le PCS a, de nouveau et avec l'aide de Numérisk, été mis à jour. Madame le Maire présente le PCS de la commune de Saint-Ouen d'Aunis qui comprend de nouvelles fiches actions, un annuaire de crise, des cartographies... en fonction des phénomènes de crise. Elle demande à chaque conseiller municipal de bien vouloir s'inscrire dans une cellule d'intervention et de vérifier leurs coordonnées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde.

VI – Adhésion à « Maires pour la planète »

Madame le Maire présente l'association « les Maires pour la Planète » dont l'objectif est d'accompagner les communes rurales au passage à l'action et au déploiement de projets environnementaux et sociaux. Pour ce faire, l'association souhaite :

- Favoriser l'échange d'expériences entre communes adhérentes
- Valoriser les projets et les réalisations des collectivités
- Accompagner les communes en les mettant en relation avec son réseau de partenaires

Mais elle met également à disposition des communes une multitude de ressources tels que des fiches Action, des webinaires, des ateliers et formations...

Des communes de la CdC Aunis Atlantique sont déjà adhérentes : Angliers, Villedoux, St Jean de Liversay.

Madame le Maire propose que la commune adhère à cette association dont le montant de la cotisation s'élève à 0,05 € par habitant pour notre strate.

Madame Aurélie GRANIER et Monsieur Tony CHÉRON demandent si la commune pourra annuler son inscription l'an prochain si elle n'est pas satisfaite du service. Monsieur Eric PAJOT lui explique qu'il s'agit plutôt d'un échange qu'un service et il n'y aura peut-être aucune retombée la première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'adhésion à l'association « les Maires pour la planète » et désigne Madame le Maire en qualité de titulaire pour représenter la commune. Cependant, le Conseil Municipal ne souhaite pas désigner pour le moment son suppléant car les élus pensent qu'une conseillère absente à cette séance serait certainement intéressée pour être membre mais ils ne veulent pas la nommer sans son accord au préalable.

VII – Questions diverses

Madame Aurélie GRANIER demande ce qu'il en est du projet de recrutement au secrétariat de la mairie. Madame le Maire répond qu'il convient au préalable d'installer un nouveau poste informatique relié au réseau et le devis vient d'être signé auprès de Soluris.

Madame Aurélie GRANIER demande, comme elle l'a fait lors du conseil d'école, si les parents pourraient être informés lors des remplacements d'agents lors d'arrêt maladie du personnel communal car les enfants parlent de nouvelles personnes et ne savent pas forcément expliquer qui ils sont. Elle propose une affiche avec éventuellement une photo à l'entrée du type « vous êtes accueilli par... ». Madame le Maire répond que c'est une bonne idée et que cela peut même être réalisé par les enfants. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un changement de personnel sur le temps scolaire, l'information doit être transmise par l'enseignante concernée

par le biais d'Educartable par exemple.

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux qui sont venus prendre les températures des classes dimanche dernier. Elle rappelle que le DASEN n'a pas ordonné de fermeture d'école lors de la canicule et qu'un message sur Educartable a été fait sans concertation avec la mairie alors que les élus étaient en train de travailler sur le problème. Ensuite, la directrice a refusé de mettre un nouveau message sur Educartable venant de la mairie.

Madame Aurélie GRANIER signale une observation faite par un agent communal dans le cadre de Vigipirate. Certains parents ouvrent le portail eux-mêmes car ils ont accès au bouton par le haut. Madame le Maire indique qu'une protection sur ce bouton sera installée.

Monsieur Brice LIAIGRE souligne un autre problème vis-à-vis de l'ouverture intempestive du portail. Monsieur Kévin LEFEVER suggère de mettre également une plaque de protection sur la serrure.

Madame Aurélie GRANIER signale que lors du dernier conseil municipal, il avait été dit que la garderie était fermée le vendredi 20 juin en raison notamment de l'occupation de la salle pour la fête de l'école. Or, en se rendant dans la classe de son enfant ce soir-là, elle s'est aperçue que cette salle n'était pas occupée. Madame Tatiana DION confirme que cette pièce a bien été utilisée pour l'habillage des enfants avant le spectacle puisqu'elle y était présente. Madame Tatiana DION en profite pour indiquer qu'après renseignement pris auprès des agents, il n'y a eu qu'un seul parent qui se serait plaint de la fermeture de la garderie ce soir-là et que les enfants lors du spectacle entraient et sortaient par l'accueil de loisirs.

Monsieur Tony CHÉRON, rapporte que le Lieutenant-Colonel PONCIN est venu à sa rencontre à la mairie pour échanger des informations dans le cadre de sa fonction de correspondant Défense. Compte-tenu qu'il n'y a plus de base de l'armée de terre sur La Rochelle, il souhaiterait créer une section de réservistes opérationnels sur le secteur et recherche des communes qui seraient d'accord pour prêter du terrain pour leur exercice. Monsieur Tony CHÉRON a reçu également des documents qu'il transmettra à l'ensemble du Conseil Municipal. Il ajoute que le Lieutenant-Colonel PONCIN lui a précisé qu'en cas de demande particulière pour les commémorations officielles, une requête est à faire directement auprès de l'unité spécialisée de La Rochelle.

Monsieur Benoît DIAPHORUS demande que les documents de travail pour le Conseil Municipal soient envoyés plus tôt.

Madame Justine THOMAS LETARTRE s'interroge sur la date de l'enlèvement des engins et matériaux ainsi que du nettoyage du terrain près de l'église car elle pensait que c'était pour le 30 juin. Monsieur Eric PAJOT confirme que le délai n'a pas été rallongé et qu'il va relancer l'entreprise. Madame Muriel GRZELAK indique qu'en revanche, il faut faire attention que les pierres de taille récupérées lors de la démolition des ateliers communaux restent bien sur le terrain car elles appartiennent à la commune.

Monsieur Brice LIAIGRE annonce qu'il a fait le calcul pour l'achat du nouveau matériel pour les ateliers en remplacement du tracteur et du broyeur et qu'il manquera environ 23 000 € au budget actuel. L'achat du nouveau matériel s'élève à 46 559 € T.T.C. Cependant, la commune avait budgétisé 15 000 € pour l'achat d'un nouveau broyeur qui ne sera pas fait et va récupérer au minimum 8 000 € de la vente aux enchères du matériel. Monsieur Brice LIAIGRE indique qu'il a réservé depuis fin juin une chargeuse et demande si le devis peut être signé ou non. Monsieur Eric PAJOT répond qu'il faut faire faire plusieurs devis avant de prendre une décision. Monsieur Brice LIAIGRE indique qu'il en a fait faire plusieurs et qu'il faut prendre une décision rapidement car il ne va pas ouvrir et fermer le terrain de sports (butte de terre) toutes les semaines avec son propre matériel et qu'il faut que les agents aient du matériel pour travailler. Monsieur Brice LIAIGRE donne les conditions du devis en sa possession.

03/07/2025

Madame le Maire affirme qu'il est nécessaire de fermer l'accès au terrain de la plaine des jeux pour éviter toute intrusion par les gens du voyage. Elle annonce que des matériaux de chantier ont été dérobés dans un lotissement en cours sur la commune de Villedoux. Elle encourage aussi une surveillance renforcée des camionnettes d'artisans puisque des véhicules ont été visités toujours sur des communes limitrophes. Il semblerait que du repérage soit fait. Un petit groupe de gens du voyage est installé de manière illicite sur la commune de Charron et de nombreuses arrivées sont prévues sur le secteur pour les week-ends à venir. Madame le Maire demande à Monsieur Brice LIAIGRE de contacter l'agriculteur du champ près du terrain de sports pour qu'il mette un coup de charrue tout autour, comme l'an passé, afin de limiter toute installation illégale car des individus ont été vus observer le terrain dans la semaine.

Madame Muriel GRZELAK demande à Monsieur Francis HUBERT s'il s'est renseigné sur le matériel pour les ateliers. Monsieur Francis HUBERT répond qu'en fait cette personne ne vend pas ce genre de matériel et que le prix des télescopiques est particulièrement élevé. Monsieur Brice LIAIGRE demande un accord de principe pour réserver le chargeur et indique que si ce matériel ne convient pas, la commune pourra toujours le revendre. Monsieur Eric PAJOT répond que ce n'est pas le but recherché. Monsieur Eric PAJOT pense que la garantie devrait s'étendre à 6 mois au lieu de 3. Monsieur Brice LIAIGRE va essayer de négocier ce point. L'accord de principe est validé par le Conseil Municipal.

Madame Tatiana DION informe qu'à ce jour 161 repas ont été commandés pour la fête du 13 juillet. Monsieur Eric PAJOT demande s'il y aura assez de tables. Madame Lydie LEVECQ lui répond qu'une demande de prêt a été faite à la CdC pour en avoir en quantité suffisante.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 52 et Madame le Maire donne la parole au public.

Madame Carole BERGÉ remercie Monsieur Eric PAJOT d'avoir mis l'annexe au compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2025. Cependant, il n'y a pas les montants alloués aux élus mais juste des pourcentages et donc elle ne sait pas à quoi cela correspond. Elle aurait souhaité connaître le montant des indemnités. Madame le Maire lui communique le montant de ses indemnités qui s'élèvent à 1 697,02 € net. Il lui est indiqué que sur la délibération et son annexe ne sont inscrits que des pourcentages par rapport à l'indice 1015 car en cas fluctuation de l'indice, l'augmentation des indemnités se fait automatiquement sans avoir à reprendre une délibération.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 16 juillet 2025

Le Maire,

Valérie AMY-MOIE

